

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 novembre 2015**CP2015_11_16
id. 2197

L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ACTIONS D'INCLUSION SOCIALE 2015 AU TITRE DU PACTE
TERRITORIAL D'INSERTION 2015-2016**

Issu de la loi n° 208-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA), le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) est un accord départemental qui traduit une volonté commune de donner davantage de lisibilité dans la mise en œuvre des politiques d'insertion et de faire évoluer les modes de coopération inter-institutionnelles et partenariales sur un territoire.

Le Pacte Territorial d'Insertion 2015-2016 adopté en Commission Permanente, le 23 février dernier, s'articule autour des 5 priorités suivantes :

- La dynamique partenariale,
- Améliorer la connaissance des publics,
- L'accès aux droits,
- Lever les freins à l'insertion,
- Développer l'accès à l'emploi,

et décline les modalités de coordination des actions pour favoriser l'insertion des publics en difficulté, au-delà même des bénéficiaires du RSA.

Véritable cadre de référence de la nouvelle programmation du Fonds Social Européen pour 2014-2020, le P.T.I. permet au Département de mettre en place des actions d'insertion pour tous les publics en précarité de Tarn-et-Garonne, intégralement financées par des fonds européens.

Aussi, dans le cadre de sa mise en œuvre opérationnelle, un premier appel à projet a été mis en ligne sur le site Internet du Conseil Départemental, ainsi que sur le site Régional Internet « Europe en Midi-Pyrénées », le 26 mars dernier, pour une remise des offres fixée au 30 avril 2015 à 18 heures.

Il s'agissait de sélectionner des opérateurs en capacité de réaliser des actions répondant à la thématique « égalité des chances-inclusion ».

Huit opérateurs y ont répondu en proposant des actions s'organisant autour de 2 catégories :

- Ateliers de langue ;
- Appui à l'insertion sociale et/ou professionnelle dans les parcours vers l'emploi.

Au terme de l'analyse des propositions et **après validation par le comité de sélection** du 03 juillet 2015, **sept opérateurs ont été retenus pour des actions qui s'élèvent à un montant annuel de 212 750 € .**

Je vous propose d'approuver ces propositions présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, et de m'autoriser à signer les conventions afférentes avec les opérateurs retenus, pour la période 2015.

Les autorisations d'engagement 2015 pour financer ces actions d'accompagnement s'établissent à **212 750 € sur la ligne budgétaire 657 424 S/F 561.**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 23 février 2015 adoptant le Pacte Territorial d'Insertion 2015-2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les opérations du Pacte Territorial d'Insertion pour 2015 à hauteur de 212 750 € conformément au tableau présenté ;
- Impute les dépenses correspondantes à l'article 657424, sous-fonction 561 du budget départemental ;
- Approuve à cet effet, les conventions à intervenir avec les opérateurs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement des acomptes : 50 % à la signature de la convention et sous réserve du démarrage de l'action et le solde après analyse du bilan définitif.

Pour : 18
Contre : /
Abstention : 1
Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC